Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904111-20261001-2026_39D-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 1er Octobre 2026 du jeudi 1 octobre 2026 à 19:30

En exercice : 19
Présents : 18
Excusés : 1
Absents : 0

Date de la convocation : 26/09/2026

Président de séance : Sylvain PEREZ

Secrétaire de séance : Muriel DELANNOY

Rapporteur : Sylvain PEREZ

N° interne de l'acte : 2026-39
N° de feuillet : 2026-39

jeudi 1 octobre 2026, le Conseil Municipal de MONS-EN-PEVELE s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil - Mairie de Mons-en-Pévèle.

Membres présents :
Sylvain PEREZ, Valérie RUBY-DHELIN, Julien MERCIER, Johanna LANIER-PAWELEC, Francis MILLEVILLE, Pauline LOBERT-MANOUVRIEZ, Monique BOONE, Amélie DULONGCOURTY, Corinne TUFFIER, Laurent FRAIM, Michel DELANNOY, Muriel DELANNOY, Philippe HENNETTE, Pierre DURIEZ, Jean-Louis MORTREUX, Christine LAUNOIS, Louise HAMAIDE, Vincent LESAGE

Membres excusés et représentés par pouvoir :
André VERHAEGEN (donne pouvoir à : Francis MILLEVILLE)

Membres Absents :

Convention avec le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission d'archivage

Monsieur le Maire,

Rappelle au Conseil municipal que, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, et conformément à l'article article L.452-40 du CGFP, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales.
Le service d'accompagnement à la gestion des archives du CDG 59 peut ainsi intervenir sur les missions suivantes :

- Tri, élimination, classement, inventaire et indexation des archives selon la réglementation en vigueur ;
- Rédaction et fournitures d'un inventaire et index ;
- Communication, valorisation ;
- Sensibilisation du personnel aux techniques de gestion des archives ;
- Études diverses portant sur les archives (circuits d'archivage, conditions de conservation, archivage électronique…)

Conformément aux articles L. 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et à l'article R.1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue des archives est une obligation légale.

Considérant que le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord a mis en place un tel service ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à ce service d'accompagnement à la gestion des archives du Cdg59.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904111-20261001-2026_39D-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de recourir au service d'accompagnement proposé par le Centre De Gestion du Nord ;

- Autorise le Maire ou l'élu délégué à signer la convention à intervenir avec le Centre de gestion du Nord ;

- Mandate le Maire à signer tout document relatif à cette décision et plus généralement à prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en oeuvre de la présente délibération.

- Les crédits corresponds seront inscrits à l'article 611 contrats de prestations de services du Budget ;

Pour extrait conforme,

Adopté à l'unanimité

Pour : 19 voix Sylvain PEREZ, Valérie RUBY-DHELIN, Julien MERCIER, Johanna LANIER-PAWELEC, Francis MILLEVILLE, Pauline LOBERT-MANOUVRIEZ, Monique BOONE, Amélie DULONGCOURTY, André VERHAEGEN, Corinne TUFFIER, Laurent FRAIM, Michel DELANNOY, Muriel DELANNOY, Philippe HENNETTE, Pierre DURIEZ, Jean-Louis MORTREUX, Christine LAUNOIS, Louise HAMAIDE, Vincent LESAGE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Muriel DELANNOY

MAIRIE DE MONS-EN-PÉVÈLE (NORD)